

CREATION D'UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE ET DE DEUX COURTS DE TENNIS NON COUVERTS

Rue du Stade
63200 ST BONNET PRES RIOM

PHASE DCE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES (CCTP) LOT 12 – COURTS DE TENNIS

Maître d'ouvrage



COMMUNE DE SAINT BONNET PRES RIOM

3, rue Jean Moulin
63200 SAINT-BONNET-PRES-RIOM
Tél : 04 73 63 31 17

Mail : marie.stbonnetpresriom@orange.fr

Architectes



ALEMANT et RACINEUX – Architectes DPLG

78, rue des Brioude
63500 ISSOIRE
Tél : 06 81 65 01 18

Mail : ca.a@orange.fr

Bureau d'Etudes Techniques



CYMEIA

167, rue Armand Fallières
63100 CLERMONT-FERRAND
Tél : 07 68 50 46 90 – 07 68 62 23 34

Mail : contact@cymeia.fr

Bureau d'Etudes Terrassements - VRD



IMAJE

6 boulevard Maurice Pourchon
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04 63 79 10 17

Mail : contact@iMaje-construction.fr

12/10/2017

A.16.11. CREATION D'UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE ET DE DEUX COURTS DE TENNIS NON COUVERTS
ST BONNET PRES RIOM

Ce document est la propriété exclusive de iMaje. Toute reproduction même partielle est interdite sans son autorisation écrite.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

C.C.T.P.

Lot n° 12 – COURTS DE TENNIS

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à la charge de l'entrepreneur comprennent :

- Installation de chantier
- la localisation et l'implantation des ouvrages,
- la mise en place des protections,
- tous nettoyages et enlèvement des gravats ou terres excédentaires après exécution,
- protection des ouvrages et signalisation complémentaire,
- Les réseaux divers

CONNAISSANCE DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Sont données au C.C.T.P., à titre indicatif, les limites de prestations entre le présent lot et les autres corps d'état, et il est précisé que cette liste n'est pas limitative et que l'entrepreneur du présent lot devra prévoir à sa charge l'ensemble des travaux nécessaires à une parfaite finition de l'ensemble des ouvrages.

Pendant la durée de la consultation, les entrepreneurs sont tenus, en fonction de leurs connaissances professionnelles et de leur qualité d'hommes de l'Art., de signaler par écrit au métreur auteur du présent projet, les anomalies, erreurs ou omissions qu'ils décèleraient dans les pièces écrites. Une réponse écrite aux questions soulevées leur sera faite en diffusant simultanément celle-ci aux autres entreprises consultées, au maître de l'ouvrage.

Après la remise des offres, les soumissions ne pourront être rectifiées que si des modifications du projet sont demandées par le maître de l'ouvrage.

Suite à la signature du marché, l'entrepreneur ne pourra ni prétendre à un supplément de prix, ni à un recours contre les auteurs du projet, si une anomalie de quantités apparaissait en cours de chantier.

NETTOYAGE

Le chantier doit être tenu dans un état constant d'ordre et de propreté. Chaque entrepreneur doit assurer, à ses frais, le nettoyage incombant à ses travaux, ainsi qu'à la fin de ses interventions.

Chaque entrepreneur doit, jusqu'à la fin de son intervention, l'évacuation de ses gravois, emballages et déchets divers à la décharge publique la plus proche habilitée à recevoir ce genre de matériaux, compris le chargement et le transport.

Tous les locaux et les abords sont à livrer en parfait état de propreté. L'entreprise titulaire du lot doit obligatoirement et systématiquement évacuer l'ensemble de ses gravats, emballages et ce quasi journallement. En tout état de cause, l'ensemble du chantier devra être exempt de tous déchets à la fin de la prestation réalisée par l'entreprise. En cas de défaillance de celle-ci, le dit nettoyage sera exécuté par une entreprise spécialisée désignée à cet effet par le maître d'œuvre et aux frais du titulaire du lot.

DELAI D'EXECUTION

12/10/2017

A.16.11. CREATION D'UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE ET DE DEUX COURTS DE TENNIS NON COUVERTS
ST BONNET PRES RIOM

Ce document est la propriété exclusive de iMaje. Toute reproduction même partielle est interdite sans son autorisation écrite.

L'attention de l'entrepreneur est attirée sur la nécessité absolue de respecter le délai d'exécution. L'avancement des prestations de finitions des subjectiles étant essentiel pour la réception de l'ensemble des ouvrages de tous les corps d'état.

PRISE DE POSSESSION DU TERRAIN

Prise de chantier

Le présent lot aura pris connaissance de la nature et de l'emplacement du chantier et de toutes les indications sur les plans annexés au présent projet. Les prix tiendront compte de toutes les sujétions pour les possibilités d'accès, de stockage de matériaux et matériels. Ils comprendront ainsi toutes les sujétions pour les difficultés et limites d'accès et les déplacements des engins et véhicules.

Accès au chantier et responsabilité

L'accès du chantier sera défini en fonction de l'aménagement futur du chantier, prévu au titre du plan d'organisation du chantier et prendra en compte les contraintes liées à la spécificité du lieu de construction.

Le cheminement des engins liés au chantier et les abords du chantier seront maintenus propres.

La circulation de ces engins ainsi que le bruit et les vibrations, dus au chantier, ne devront, en aucun cas, gêner le bon fonctionnement des activités du site.

Le titulaire du présent marché devra faire parvenir aux services compétents les plans des installations de chantiers au fur et à mesure de l'évolution du processus du chantier.

AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Le présent lot fera son affaire de toutes les demandes administratives nécessaires à la bonne exécution des travaux.

ASSURANCES

Avant le début des travaux, le présent lot fournira les attestations d'assurances obligatoires pour ces travaux (responsabilité civile professionnelle et autres, ainsi que copie des conditions particulières) de moins de trois mois.

I. GENERALITES : NORMES ET REGLEMENTS DIVERS

Les travaux devront être réalisés selon les règles de l'art et conformément aux impératifs énoncés dans :

- les documents techniques unifiés (D.T.U.) publiés par le C.S.T.B.
- les normes françaises A.F.N.O.R. publiées dans le R.E.E.F.
- les règlements de l'E.D.F./G.D.F.
- les règlements sanitaires
- les normes de sécurité et d'hygiène
- les instructions de la Direction de la Jeunesse et des Sports et de la F.F.T.
- le Cahier des Charges de la F.N.C.S.E.L et de la F.F.T.
- la norme XP P 90-110
- Le plan qualité tennis approuvé et certifié par la FFT

Dans le cas où des modifications seraient apportées à ces normes ou règlements avant l'exécution des travaux, les entrepreneurs devraient se conformer aux nouvelles dispositions et les éventuelles variations de prix en découlant feraient l'objet d'avenants en plus ou moins value.

II. DESCRIPTION DES TRAVAUX : CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION

Le présent cahier des charges a pour objet la description des travaux de construction de 2 courts de tennis couverts.

Référence à la norme NFP 90 110 obligatoire pour tous les travaux

Les courts de tennis devront obtenir la qualification Qualisport.

III. PROVENANCE, QUALITE DES MATERIAUX

Font partie de l'entreprise toutes les fournitures de matériaux destinées à être incorporés aux ouvrages.

III.1. Matériaux de fondation

Il pourra s'agir :

- d'une grave naturelle provenant de carrières locales
- d'une grave naturelle recomposée
- d'une grave reconstituée à partir de calcaire dur concassé

III.2. Granulats pour bétons et mortiers

Les granulats ne doivent pas contenir d'impuretés pouvant nuire aux propriétés des mortier et béton.

III.3. Emulsion de bitume pour enduit et gravillons pour gravillonnage

L'émulsion proviendra d'une usine agréée et sera de nature cationique à 60% de bitume pur 180/220 ou 80/100 à rupture rapide et viscosité élevée.

Les gravillons pour gravillonnage auront une granulométrie de 2,5/8. L'indice Los Angeles sera < à 25.

III.4. Enrobés

Les liants et granulats entrant dans la fabrication des enrobés seront conformes aux prescriptions des DTU et CCTG en vigueur pour les réalisations routières.

La fabrication se fera dans une installation agréée par le Maître d'œuvre, le transport s'effectuera par camions bâchés.

La formulation sera voisine de la formule ci-après établie :

BB 0/10 à granulométrie continue- granulats mixtes	
granulats durs 6/10	32 %
granulats durs 4/6	19 %
granulats calcaires 0/4	48 %
fillers	1 %
bitume 60/70	5,95 %

BB 0/6,3 à granulométrie continue - granulats durs	
granulats 2/6	55 %
granulats 0/2	31 %
sable roulé	10 %
fillers	4 %
bitume 60/70	6,5 %

III.5. Revêtement en résine synthétique correspondant à la description suivante ou produit équivalent :

Solution de base

Revêtement sol sportif type « GreenSet Grand Prix » :

Caractéristiques :

Résine GreenSet GRAND PRIX:

- . Résine à base de copolymère d'Esther acrylique
- . Colorant dans la masse par des pigments stable à la lumière

Cette résine sera appliquée en 3 couches. Elle aura une épaisseur moyenne de 1,37mm et 2.27 kg/m². Densité : 1ère: 1.70 - 2ème couche : 1.70 – 3^{ème} couche : 1,67

Les lignes de jeu seront réalisées en une couche à l'aide d'une résine identique de couleur blanche.

L'entreprise fournira obligatoirement à l'appui de son offre :

- **la fiche technique agréée FFT**
- **le rapport d'essais de conformité à la norme XP P90 110, incluant : la glissance, la résistance à l'abrasion et le coefficient tennistique (rebond angulaire de la balle)**
- **le rapport d'essai de la conformité des propriétés tennistiques selon le règlement de l'I.T.F**
- **la fiche de renseignement produit annexée dûment complétée**
- **le rapport d'essai de la mesure de densité et extrait sec réalisé par un laboratoire indépendant.**
- **fournir l'attestation de certification PLAN QUALITE TENNIS de la Fédération Française de tennis valable pour l'année en cours dans le type de surface choisie.**
- une attestation reprenant les éléments de la chaîne de garantie (fabrication des résines, commercialisation, pose et service après vente).

TRAVAUX

01 Courts de Tennis

1.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

01.101 Installation de chantier

La prestation est à la charge de la présente entreprise dans le cadre de son marché comprenant implicitement l'amenée, la maintenance, les déplacements internes des engins et/ou machines de battage et/ou de forage.

L'implantation des courts et leur altimétrie seront conformes au plan et réalisées par le Maître d'œuvre et acceptés par l'Entreprise. L'entrepreneur proposera les ajustements éventuels nécessaires.

Sur terrassement réalisé avec une portance de 30 MPA

01.102 Fourniture et pose d'un géotextile

Fourniture et mise en place de géotextile non tissé.

01.103 Réalisations de tranchées drainantes

Terrassement, Fourniture et mise en place de tranchées drainantes compris toute sujétion d'exécution.

1.2 Construction de la surface de jeu

01.201 Couche de fondation

La fondation sera réalisée sur 30 cm en concassé 20/40. L'approvisionnement et la mise en œuvre seront effectués de manière que les matériaux ne soient pas susceptibles d'être détremés par les eaux de pluie.

Le fin réglage sera réalisé à l'aide d'une niveleuse équipée d'un système d'asservissement par laser suivant les profils du court fini.

Le mode de compactage utilisé devra être adapté aux matériaux et assurer 95 % de la densité sèche à l'essai Proctor modifié.

01.202 Dallage de la surface en béton poreux

La dalle de béton poreux alvéolaire sera réalisée gravillons 2/6 ou 4/6 sur une épaisseur de 0,09 avec barre de liaison de en fer tor de 8 mm et joints de dilatation en caoutchouc de 8 mm

01.203 Tracé des lignes de jeu

Traçage des lignes de jeu à la résine blanche.

01.204 Equipement de jeu

Poteaux de jeu en profilé d'aluminium anodisé avec âme renforcée, treuil à traction rectiligne pour tension du filet. Poteaux prévus pour jeu de double et jeu de simple.

Massifs béton de 0,80 x 0,80 X 0,80

Filet de tennis réglementaire en polyéthylène renforcé, mailles doubles de 45 x 45 mm et sangle de réglage.

Chaise d'arbitre.

1.3 COLORATION DE COURTS

1.3 et Mise en place de résine de renforcement

2.3 Mise en place de 2 couches de peinture acrylique au pistolet aux couleurs prescrites par la Fédération Française de tennis

1.4 CLOTURE

1.401 Clôture périphérique H=3.00m et portes d'accès

et Fourniture et pose d'une clôture périphérique en grillage simple torsion en acier galvanisé vert, maille 45 mm Plombage en partie basse

2.401

Hauteur 3 m sur câble acier tendu et toutes sujétions

Compris Poteau et scellement, Raidisseurs, tendeurs et toute sujétions d'exécution.

Compris portes d'accès 2U h=2,00m

VARIANTE COURTS TENNIS ENROBÉ RÉSINE

2.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

02.101 Installation de chantier

La prestation est à la charge de la présente entreprise dans le cadre de son marché comprenant implicitement l'amenée, la maintenance, les déplacements internes des engins et/ou machines de battage et/ou de forage.

02.102 Fourniture et pose d'un géotextile

Fourniture et mise en place de géotextile non tissé.

02.103 Bordures P1 Basaltes

Pose sur fondation en béton (BCN CPJ45 P B20 0/25) d'une épaisseur minimale de 0,15 m avec contrebutée sur les faces arrières.

Les joints de pose auront une épaisseur de 1cm maximum ils seront garnis de mortier de ciment au sable fin dosé à 450 kg et impérativement tout excédent de mortier sera soigneusement éliminé avant la prise afin de laisser les parements des bordures, intacts.

Les coupes de bordures ne seront pas faite par éclatement mais par sciage à la disqueuse ou à la scie mobile de chantier, de façon à obtenir une régularité de coupe parfaite.

Tolérance pour les cotes et les alignements + ou -2mm

Coloris : Gris Ciment

2.2 **Construction de la surface de jeu**

02.201 **Couche de fondation**

La fondation sera réalisée sur 30 cm en concassé 0/31,5. L'approvisionnement et la mise en œuvre seront effectués de manière que les matériaux ne soient pas susceptibles d'être détremés par les eaux de pluie.

Le fin réglage sera réalisé à l'aide d'une niveleuse équipée d'un système d'asservissement par laser suivant les profils du court fini.

Le mode de compactage utilisé devra être adapté aux matériaux et assurer 95 % de la densité sèche à l'essai Proctor modifié.

02.202

Fourniture et pose de deux couches d'enrobés bitumineux

Les matériaux enrobés à chaud seront mis en œuvre en 2 couches avec un finisseur à contrôle laser.

Le compactage sera effectué à l'aide d'un cylindre de poids adapté pour assurer une fermeture et une compacité suffisantes.

L'entreprise veillera à éviter les "joints froids", notamment sur le tapis de surface.

La première couche en enrobés 0/10 sera de 0,03 m d'épaisseur.
La deuxième couche en enrobés 0/06 sera de 0,03 m d'épaisseur.

Suivant le cahier des charges de la FFT la tolérance de planimétrie sera de 5mm sous la règle de 2 mètres, sans que les zones au-delà de cette tolérance n'excèdent 10 % de la surface totale du court.

02.203 **Revêtement en résine synthétique**

Réalisation de la couche de jeu dans un délai minimum de 10 jours après la réalisation des enrobés et de toute façon après tous les autres corps d'état.

Le support sera très propre et exempt de toutes taches (gas-oil, graisse, terre, ...)

Le revêtement sera appliqué avec une température minimum de 12° le jour et 8° la nuit.

**L'utilisation de produit de déflachage sur la couche support en enrobé sera tolérée sur un maximum de 5% de la surface totale du court, et ce, sur une épaisseur ≤ 5mm.
Au-delà de cette limite de 5%, l'entreprise devra mettre en œuvre une nouvelle couche d'enrobés**

01.203 **Tracé des lignes de jeu**

Traçage des lignes de jeu à la résine blanche.

01.204 **Equipement de jeu**

Poteaux de jeu en profilé d'aluminium anodisé avec âme renforcée, treuil à traction rectiligne pour tension du filet. Poteaux prévus pour jeu de double et jeu de simple.

Massifs béton de 0,80 x 0,80 X 0,80

Filet de tennis réglementaire en polyéthylène renforcé, mailles doubles de 45 x 45 mm et sangle de réglage.

Chaise d'arbitre.